

4. ÉPREUVE DE QUÊTE AU BOIS ET DRESSAGE

Sigle : St

4.1. GÉNÉRALITÉS

4.1.1. OBJET

Cette épreuve a pour but de mettre en valeur la polyvalence cynégétique du teckel. Elle met en évidence ses qualités pour la chasse à tir au bois, ainsi que son aptitude à recevoir une éducation poussée. Ces qualités lui permettent d'être un collaborateur efficace sans être gênant, quelles que soient les circonstances de la chasse.

A la condition d'être organisée en milieu ouvert, cette épreuve peut être dotée d'un CACT

4.1.2. CONDITIONS D'EXAMEN

Saisons

En milieu ouvert, par respect de la faune sauvage, cette épreuve ne peut avoir lieu du 15 Avril au 30 Juin. Cette période correspond aux mises bas, pontes ou incubations.

Territoires

En milieu ouvert, elle doit se dérouler dans un bois d'une superficie adaptée à l'exercice de la chasse à tir et à l'organisation de cette épreuve. La densité de gibiers divers (ongulés, lièvres, renards) doit être convenable.

En parc clos, la superficie doit être d'au moins 200 hectares avec au minimum 2/3 de boisement. La densité de gibier doit être adéquate et se rapprocher des normes naturelles. La surdensité doit être évitée.

Dans les deux cas, les parcelles d'une superficie de un à quatre hectares, selon le biotope, doivent permettre une visibilité suffisante. En effet, les juges et les observateurs doivent avoir connaissance des animaux présents et pouvoir identifier l'animal lancé. Elles devront comporter du taillis sous futaie, des fourrés pas trop denses et des remises à gibier. Les broussailles à lapins ne constituent pas des territoires valables pour une épreuve de quête au bois.

Conditions

Les juges doivent être assistés par un nombre suffisant d'observateurs. Ces derniers doivent être prévus en amont par l'organisateur. Il est souhaitable que juges et observateurs disposent de moyens de communication.

Lors du lâcher, les conditions de vent devront, dans la mesure du possible, être similaires pour tous les chiens.

4.1.3. CONDITIONS D'ADMISSION

Âge : 9 mois révolus et plus.

Être déjà titulaire d'au moins un des sigles suivants : Sp ou Sp/J ou SpK ou SpK/J ou Vp ou Vp/J.

Sigle jeune : St/J jusqu'à 15 mois révolus.

Nombre maximum de chiens présentés par concurrent : 2.

4.1.4. JURY

Le jury est composé de trois juges.

4.1.5. NOMBRE DE CHIENS

8 chiens maximum.

4.2. PRÉPARATION DE L'ÉPREUVE

A prévoir avant l'épreuve :

- un plan avec, si possible, les numéros de parcelles ;
- des moyens de communication (talkies walkies...) ;
- une pibole ;
- une arme : fusil de chasse autorisé entre l'ouverture et la fermeture de la chasse pour une personne détentrice du permis de chasser validé ou pistolet d'alarme autorisé toute l'année (munitions uniquement amorcées, calibre minimum 9mm). La carabine est interdite ;
- des observateurs ;
- la sécurisation des axes routiers.

4.2.1. COMMUNICATION ET DÉPLACEMENTS

Communication :

Le jour de l'épreuve, des moyens de communication seront mis à disposition des différents intervenants: pibole, trompe de chasse, téléphone, talkies-walkies. Ils seront employés dans les situations suivantes:

- lorsque le chien est envoyé dans la parcelle ;
- lorsque le chien est repris ;
- lors des changements de parcelles ;
- lorsqu'il faut reprendre le chien.

Déplacements :

Des véhicules sont à prévoir pour le déplacement des juges, l'acheminement des concurrents et la reprise des chiens.

4.3. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Elle est scindée en deux parties :

- la quête au bois ;
- le dressage.

L'épreuve débute généralement par la quête au bois. Il est cependant possible et admis de commencer par les épreuves de dressage.

4.3.1. TIRAGE AU SORT

Le matin de l'épreuve, après l'appel des concurrents, un tirage au sort déterminera l'ordre de passage de chaque chien.

La participation des chiennes en chaleur est tolérée. Leurs propriétaires devront impérativement le signaler le matin de l'épreuve à l'organisateur et au président du jury. Elles devront être isolées afin d'éviter de perturber les autres chiens.

Le président de jury devra faire un bref résumé du règlement de l'épreuve et de son déroulement.

4.3.2. ÉPREUVE DE QUÊTE AU BOIS

Les juges ainsi que les observateurs se postent autour de l'enceinte désignée. Le conducteur libère le chien dans l'enceinte, à l'endroit indiqué par le juge. Il peut aussi faire coucher son chien à environ cinquante mètres dans un layon ou un chemin, puis l'envoyer quêter à l'ordre.

Dès cet instant, le concurrent ne peut plus pénétrer dans l'enceinte, il doit faire silence et se conformer aux indications données par le juge.

Le chien doit explorer la parcelle sans encouragement soutenu. Il a dix minutes pour partir quêter hors de la vue du conducteur.

Un lancé d'au moins un animal est obligatoire.

Chaque chien devra être impérativement muni d'un grelot ou d'une clochette afin de permettre au jury d'apprécier l'amplitude de la quête. Au début de l'épreuve, le chef de jury vérifiera que cette condition est bien respectée. En complément, le chien peut être muni d'un collier de repérage.

Plusieurs possibilités sont envisageables:

- le chien lance dans ses deux premières enceintes. Il a terminé la quête ;
- le chien lance dans sa première enceinte. Il ne lance pas dans sa seconde enceinte habitée. Il a terminé la quête ;
- le chien ne lance pas dans sa première enceinte habitée. Il lance dans sa deuxième enceinte. Il a terminé la quête ;
- le chien ne lance pas dans ses deux premières enceintes habitées. Il lance dans sa troisième enceinte. Il a terminé la quête ;
- le chien ne lance pas dans trois enceintes habitées. Il est éliminé.

Quand l'enceinte dans laquelle le chien a travaillé est constatée vide, elle n'est pas comptabilisée. Une autre lui est alors proposée, jusqu'à ce qu'il puisse travailler dans une enceinte habitée afin de pouvoir lancer.

Lorsque le teckel a lancé, il doit mener en criant jusqu'à ce que le gibier sorte de l'enceinte. Dans le cas où le chien aboie au ferme, un juge ou un observateur autorisé par un juge, pénétrera dans l'enceinte pour constater le travail et rompre le ferme si nécessaire.

4.3.3. ÉPREUVE DE DRESSAGE

L'épreuve de dressage se divise en trois parties qui peuvent se réaliser en laisse baudrier ou en liberté :

1. Marche au pied :

Conducteur et chien seront envoyés dans un perchis où, suivant les indications du juge, ils devront avancer, s'arrêter et tourner.

2. Dépose et sagesse au coup de feu :

Conducteur et chien se rendront à un endroit désigné par le jury. Le chien y sera déposé sur une veste ou à côté d'un sac vide. Présenté libre, le teckel n'aura ni collier ni laisse. Ceux-ci pourront être posés à côté ou devant le chien (jamais sur lui). Présenté attaché à un point fixe, la laisse ne devra pas être tendue. Le conducteur se retirera hors de la vue du chien durant cinq minutes. Deux coups de feu assez rapprochés seront tirés sur ordre du juge.

3. Comportement au poste pendant la battue

Concurrent et chien seront postés en lisière de parcelle. Le chien sera placé au pied de son conducteur sur une veste, à côté d'un sac vide ou à même le sol. Présenté libre, il n'aura ni collier ni laisse. Présenté attaché, il sera tenu en baudrier détendu. Une battue bruyante sera organisée pendant laquelle des coups de trompe seront sonnés. Un coup de feu sera tiré lors du passage au niveau de chaque chien.

Pour cette dernière épreuve, un même conducteur ne pourra pas présenter deux chiens en même temps. Il pourra se faire assister d'un aide ou alors deux battues seront organisées.

Un teckel présenté à la St doit être parfaitement éduqué. Le comportement du chien sera apprécié pendant toute l'épreuve et pourra être pénalisé, le cas échéant.

Un zéro dans une des trois disciplines du dressage entraînera l'élimination du concurrent.

4.4. JUGEMENTS

4.4.1. PERFORMANCE

Épreuve de quête au bois

La façon de quêter, la persévérance dans la recherche du gibier et l'aptitude à lancer seront jugées.

Pour s'assurer que le chien a bien été mis en présence de gibier alors qu'il n'a pas lancé dans l'enceinte qui lui a été attribuée, un second chien y sera envoyé. Deux possibilités pourront alors se présenter :

- le second chien lance. L'enceinte sera alors comptabilisée comme habitée pour le premier;
- le second chien ne lance pas. L'enceinte sera considérée comme vide pour les deux.

En fonction de son travail, le chien sera envoyé dans deux ou trois enceintes habitées. Même s'il ne part pas dans les deux premières, il y aura obligation de lui en donner une troisième.

Il devra l'explorer avec ténacité et au plus profond. Une recherche à proximité du conducteur ne constituera pas un travail de quête au bois.

Pour un chien ayant lancé en bordure du fourré ou à proximité du conducteur, plusieurs possibilités :

- si son comportement lors de la quête et sa persévérance dans la recherche du gibier ont déjà pu être évalués dans des parcelles précédentes, ces notes complèteront celle du lancer;
- si ces qualités n'ont pas été évaluées, il devra être lâché dans une enceinte claire autorisant une vue dégagée.

Le jury devra aussi observer dans une enceinte claire et vide un chien qui, à diverses reprises, a crié alors qu'il n'était manifestement pas sur la voie d'un animal. Les juges vérifieront ainsi s'il est ou non clabaud. Si le défaut est avéré, le chien sera éliminé.

Le jury classera le chien de la façon suivante :

LANCER	Première enceinte habitée	Deuxième enceinte habitée	Troisième enceinte habitée
Premier prix	oui	oui	
Deuxième prix	oui	non	
	non	oui	
Troisième prix	non	non	oui
Éliminé	non	non	non

Cas d'un travail sur lapin :

- si le chien ne lance qu'un lapin, il sera en deuxième ou troisième prix suivant l'analyse globale de son travail;
- si le chien lance un lapin et un ongulé, il sera en deuxième prix mais une troisième enceinte lui sera attribuée, si possible, pour lui permettre de lancer un autre ongulé et autoriser l'attribution d'un premier prix.

Si le chien quitte l'enceinte habitée qui lui a été attribuée et lance dans une parcelle voisine, le lancer est validé si l'animal levé est identifié.

Le jury peut demander aux observateurs ou au conducteur d'arrêter le chien.

Trois cas particuliers entraînent l'élimination:

- le chien ne revient pas à son conducteur dans un délai d'une heure après le lâcher. Les juges, accompagnés du conducteur, devront le retrouver pour s'assurer qu'il a cessé de chasser et qu'il n'est pas sur le retour ;
- le chien est peureux ou stressé. Il évite le contact ou refuse de rejoindre son conducteur ;
- le chien est agressif envers son conducteur ou envers d'autres personnes.

Avant l'épreuve de dressage, le juge annoncera le prix dans lequel chaque chien se situe. Il précisera le minimum de points que chacun doit acquérir lors du dressage pour s'y maintenir.

Épreuve de dressage

1. Marche au pied :

Le teckel doit marcher au pied à la hauteur de son conducteur en évitant les obstacles naturels, sans le gêner dans ses mouvements ou tirer sur la laisse.

2. Dépose et sagesse au coup de feu :

Le chien peut s'asseoir ou se lever mais il ne doit pas tirer sur sa laisse ou quitter son lieu de dépose. Il ne doit pas non plus geindre ou donner de la voix.

3. Comportement au poste pendant la battue :

Le teckel ne doit pas tirer sur le baudrier, s'éloigner de son conducteur ou grimper le long de sa jambe. Il ne doit pas non plus geindre ou donner de la voix.

En ce qui concerne le dressage, un zéro dans une des trois disciplines entraîne l'élimination du chien.

4.4.2. APPRÉCIATION DU TRAVAIL

La nature du terrain, les conditions météorologiques et le biotope qui conditionnent la qualité du travail doivent être pris en considération dans l'attribution des notes.

4.4.3. COEFFICIENTS ET NOTES

A chaque qualité est attribué le coefficient suivant :

Quête au bois	
Comportement lors de la quête	8
Persévérance dans la recherche	6
Lancer	5

Dressage	En laisse	En liberté
Marche au pied	1	2
Dépose et sagesse au coup de feu	1	2
Comportement au poste pendant la battue	1	2

Les notes attribuées sont les suivantes:

Insuffisant	0
Médiocre	1
Bon	2
Très bon	3
Excellent	4

Le coefficient multiplié par la note donne le nombre de points pour chaque qualité.

4.4.4. CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA NOTE 4 (EXCELLENT)

Épreuve de quête au bois

- a) Pour la quête, la note 4 (excellent) doit découler d'un départ et d'un éloignement rapide du chien pour explorer l'enceinte attribuée. Le teckel doit ensuite démontrer son autonomie et sa volonté à trouver du gibier par une fouille appliquée de la parcelle.
- b) Pour la persévérance dans la recherche, la note 4 correspond à la ténacité à trouver du gibier en fouillant les endroits difficiles et en prenant le temps nécessaire à cette recherche. Son amplitude de quête peut l'amener au-delà de la parcelle de départ.
- c) Pour le lancer, la note 4 est donnée au chien :
 - qui trouve un animal remisé, le fait gicler et le pousse hors de l'enceinte en donnant de la voix;
 - qui remonte la voie d'un animal déjà sur pied et le fait sortir de la parcelle en se récriant ;
 - qui est constaté donnant de la voix sur le pied d'un animal identifié sortant de l'enceinte quelques minutes auparavant.

Épreuve de dressage

- a) Pour la marche au pied, la note 4 est attribuée à un chien qui se déplace en harmonie avec son conducteur. Il est attentif aux déplacements de ce dernier de façon à ne pas le gêner ou entraver son mouvement.
- b) Pour la dépose et la sagesse au coup de feu, la note 4 est attribuée à un teckel qui reste calme et tranquille là où il a été déposé.
- c) Pour le comportement au poste pendant la battue, la note 4 est attribuée à un teckel qui reste calme et tranquille à côté de son conducteur.

4.4.5. ÉVALUATION DU TRAVAIL

Le jury attribuera les notes de 0 à 3 par rapport à ce qui a été exigé pour l'attribution de la note 4 le jour de l'épreuve. Les notes 0 et 1 sont éliminatoires.

4.5. ATTRIBUTION DES PRIX

4.5.1. NOTES MINIMUM POUR L'ATTRIBUTION DES PRIX

	Coef	1 ^{er} Prix		2 ^{ème} Prix		3 ^{ème} Prix	
		Notes	Points	Notes	Points	Notes	Points
Comportement lors de la quête	8	4	32	3	24	2	16
Persévérance dans la recherche	6	3	18	3	18	2	12
Lancer	5	4	20	3	15	2	10
Points			70		57		38
Dressage (sans aucun 0 dans les 3 disciplines)	1 ou 2		10		8		6
Total points			80		65		44

A l'intérieur de chaque prix, les chiens seront classés en fonction du nombre de points obtenus, et en cas d'égalité, selon le brio de leur prestation, laissé à l'appréciation du jury.

L'âge et le qualificatif obtenu en exposition n'entrent pas en compte dans le classement des chiens à égalité de prix.

4.5.2. ATTRIBUTION DU CACT

Pour être proposé pour le CACT, il y a trois combinaisons possibles :

- 1° Prix à l'épreuve St (minimum 10 points au dressage, à condition qu'il n'y ait pas de zéro éliminatoire)
- 1° Prix à l'épreuve SchwK ou SchwK/40 ou SchwKF ou SchwKF/40 obtenu préalablement
- 1° Prix à l'épreuve Sp/J ou Sp ou SpK/J ou SpK. obtenu préalablement

ou

- 1° Prix à l'épreuve St (minimum 10 points au dressage, à condition qu'il n'y ait pas de zéro éliminatoire))
- 1° Prix à l'épreuve S obtenu préalablement
- 1° Prix à l'épreuve Sp/J ou Sp ou SpK/J ou SpK obtenu préalablement

ou

- 1° Prix à l'épreuve St (minimum 10 points au dressage, à condition qu'il n'y ait pas de zéro éliminatoire))
- 1° Prix à l'épreuve Sp/J ou Sp ou SpK/J ou SpK obtenu préalablement
- Sigle Vp ou Vp/J ou VpoSp ou VpoSp/J obtenu préalablement

4.5.3. INSCRIPTION DES SIGLES

Le sigle St ou St/J sera inscrit sur le carnet de travail de tous les chiens ayant obtenu un premier, deuxième ou troisième prix.

4.5.4. RAPPORT D'ÉPREUVE

Le rapport des juges sur le fichier des résultats envoyé au club devra être précis sur la nature du territoire et sur la densité de gibier. Les animaux lancés devront y être mentionnés.

4.5.5. PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Lors de la remise des prix, le chef de jury doit faire un commentaire devant les participants, concurrents et spectateurs sur le travail de chaque chien, qu'il ait réussi ou non. Cette intervention devra être constructive et pédagogique en donnant des indications au conducteur pour progresser dans le travail avec son chien.